I-2014-O-D-4639-01 (2527)

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Le Ministre

CHAMBRE DES DEPUTES
Entrée le:
03 FEV. 2015

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Mars Di Bartolomeo
23, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 30 janvier 2015

Objet: demande d'organisation d'un débat de consultation intitulé « *Lëtzebuerg zesummen entwécklen* - Quelle démarche pour un développement spatial durable? »

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de vous solliciter pour la mise à l'ordre du jour du débat de consultation susmentionné, si possible en date du 19 mars 2015. La Chambre des Députés peut effectivement organiser un débat de consultation à la demande du Gouvernement.

Ce débat portant sur un sujet d'intérêt général sera accompagné d'un rapport qui sera discuté lors d'une commission jointe le 25 février 2015. Le rapport définitif sera transmis à la Chambre des Députés le 2 mars 2015 afin de permettre aux Députés de se préparer en temps utile pour le débat.

Je joins en annexe une copie de la note qui a été soumise aux membres du Conseil de gouvernement en date du mercredi 28 janvier 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

François Bausch

Copie de la présente a été transmise en date de ce jour à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement

Bureaux :
4, Place de l'Europe
Luxembourg/Kirchberg

Adresse postale :
L-2940 Luxembourg

Tél. : (352) 247-83301
Fax : (352) 22 31 60

www.mddi.public.lu
www.dater.public.lu
www.gouvernement.lu

NOTE A L'ATTENTION

DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Objet : **Débat de consultation *Lëtzebuerg zesummen entwécklen* - Quelle démarche pour un développement spatial durable ?**

1. Mise en contexte

La Chambre des Députés peut organiser un débat de consultation à la demande du Gouvernement. Ce débat portant sur un sujet d'intérêt général sera accompagné d'un rapport.

A l'initiative de quelques Députés et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, lors de la Commission jointe des Affaires intérieures et du Développement durable du 26 novembre 2014, il a été proposé d'organiser en mars 2015 un débat de consultation intitulé *Lëtzebuerg zesummen entwécklen* – Quelle démarche pour un développement spatial durable?

Il s'agit dans un premier temps d'obtenir l'accord du Gouvernement en conseil en vue d'organiser le débat mentionné sous rubrique et de proposer une série de questions et un cadre sommaire des thèmes à aborder afin d'animer le débat. Une fois validé, ce cadre servira de base au rapport à rédiger et à valider par le Gouvernement et la Commission du Développement durable au courant du mois de février 2015.

2. Résumé de l'objet du dossier

Au lendemain de la décision de retirer de la phase procédurale les projets de règlement grand-ducal déclarant obligatoires les quatre plans directeurs sectoriels « logement », « transports », « paysages » et « zones d'activités économiques », les défis majeurs du développement spatial de notre pays persistent.

A l'heure actuelle, on constate que la crise économique qui a débuté en automne 2008 n'a guère diminué la pression sur le logement, la création de nouveaux emplois, les infrastructures de mobilité et, d'une façon plus générale, notre sol. Le Grand-Duché semble évoluer à une vitesse extraordinaire mais sans glissières de sécurité majeures en termes d'aménagement du territoire.

Lors de la formulation de leurs avis sur les plans directeurs sectoriels, les communes ont réagi de manière critique, tout en reconnaissant la nécessité de mettre en place des orientations stratégiques en termes d'aménagement du territoire afin de permettre au pays de se développer de façon saine et coordonnée. Il est important de saisir l'instant et l'opportunité afin de mener un débat plus large sur nos possibilités de promouvoir un développement économique sur des rails durables et dans le respect de la ressource limitée que représente notre sol.

Adresse postale: L-2940 Luxembourg
Bureaux: 4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Téléphone: 247-86936
Téléfax: 40 89 70

3. Questions-clé du débat de consultation

A la page 22 du programme gouvernemental, le Gouvernement s'est fixé l'objectif de « [maintenir] les investissements nécessaires au développement économique du pays (...), notamment en matière d'infrastructures, de diversification économique, d'entrepreneuriat, de recherche, d'éducation, de logement et de l'environnement. L'objectif reste la croissance économique soutenable et la cohésion sociale. »

De quels outils d'incitation ou d'attraction le Gouvernement doit-il se doter pour permettre cette croissance économique sur des rails durables et dans le respect de la ressource limitée que représente notre sol?

Comment les communes et autres acteurs tiers peuvent-ils être intégrées dans ce processus afin de converger vers un même objectif, le développement durable de notre sol?

4. Autres ministères et départements ministériels concernés

Ministère de l'Intérieur/ Ministère du Logement/ Ministère de l'Economie / Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs / Ministère des Finances

5. Décision à adopter

« Sur proposition du Ministre du Développement durable et des Infrastructures, le Conseil décide de marquer son accord pour l'organisation d'un débat de consultation sur le sujet *Lëtzebuerg zesummen entwécklen* – Quelle démarche pour un développement spatial durable ?
Le Conseil décide de valider le cadre du débat servant de base de travail pour le rapport du débat. »

6. Impact financier

La décision de valider l'organisation et le cadre du débat n'aura pas d'impact financier direct.

Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures,

François Bausch